

**L'hon. M. ALEXANDER** : Je discute ma motion sur le canal de la baie Verte.

**L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST** : J'ignorais qu'il s'agissait du canal de la baie Verte.

Le Président déclare que l'hon. M. Alexander a le droit d'avoir la parole.

**L'hon. M. ALEXANDER** déclare qu'il veut demander au gouvernement si cette Chambre, dont les membres sont les présidents des banques principales, les principaux hommes d'affaires et cultivateurs de ce pays, qui ont consacré la moitié de leur vie dans les législatures locales de leur province respective, devrait siéger sans qu'elle s'intéresse aux affaires et aux dépenses publiques, et si la présentation de mesures importantes faites à une heure aussi tardive devant ce Sénat sert les intérêts de la nation. Il sait que ses honorables collègues ne considèrent pas la prorogation des Chambres nécessaire; ils peuvent discuter de ces mesures aussi longtemps qu'ils le souhaitent, mais lorsqu'ils s'aperçoivent qu'une bonne partie des députés de l'autre Chambre sont rentrés chez eux et que certains sénateurs s'apprentent à le faire ce soir même, tout ce qu'il leur demande c'est si cela sert les intérêts de la nation et si c'est acceptable de nous présenter à l'étude des mesures importantes pour le pays 12 heures à peine avant la prorogation du Parlement. Ce qui l'intéresse particulièrement c'est la mesure la plus importante qui n'ait jamais été discutée, l'Acte concernant le chemin de fer canadien du Pacifique, mesure qui affecte tout le territoire du Nord-Ouest et dont la discussion prendrait non des heures, mais des jours, et qu'on leur demande d'étudier ici en un après-midi. Les sénateurs sont des hommes riches, indépendants et expérimentés, ils n'ont pas l'esprit partisan et ce sont certainement les personnes les plus en mesure d'étudier ces bills, car ils ont de l'expérience, ils sont riches et prudents, et surtout, ils ne sont pas chauvins, et personne n'étudie les bills publics et les bills privés en comité avec plus de soin que les membres de ce Sénat. Ils s'indignent à juste titre des vues qui ont été exprimées par l'autre Chambre et par la presse quant à la nécessité de reformer une Chambre qui a tant d'expérience. Il conclut en disant qu'il a tenu ses propos pas seulement dans l'intérêt du Sénat, mais dans l'intérêt de la nation.

**L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST** déclare qu'il voit mal la relation entre les propos de l'hon. M. Alexander et sa motion sur le canal de la baie Verte lorsque le sujet sera discuté à nouveau. Si c'est le seul argument qu'il a contre la création de ce canal, il ne peut guère s'attendre à triompher. Si des bills ont été retardés, ce n'est pas la faute du gouvernement. Si cela est nécessaire, le Sénat pourra siéger une semaine de plus. Il estime que les sénateurs ont tout lieu de se féliciter de ce que chaque mesure qu'ils ont envoyée aux Communes a été adoptée par cette dernière sans amendement, sauf pour une fois où ils ont fait un changement mineur.

**L'hon. M. ALEXANDER** se déclare prêt à siéger quinze jours si nécessaire (*rires*).

\* \* \*

### PROHIBITION

**L'hon. M. VIDAL**, discutant du rapport du Comité spécial sur les pétitions visant à adopter une loi prohibitive de la vente de boissons enivrantes, déclare qu'il désire que le Sénat soit saisi de tous les sujets pertinents à ce rapport, qui portent sur le trafic des alcools; toutefois, étant donné que la session est déjà avancée et qu'il y a d'importantes mesures qui doivent être étudiées, il estime qu'il serait peu sage qu'il empiète sur le temps du Sénat en faisant des observations d'ordre général. Il souligne que le comité a pris soin de ne pas engager le Sénat en un sens ou dans l'autre, ce qui aurait rendu le débat nécessaire immédiatement. Les membres du comité se sont contentés de déclarer qu'il était temps que le gouvernement et la législature se penchent sur ce sujet important pour voir quelle est la meilleure solution pour mettre un terme aux maux posés par le trafic d'alcool qui sévit au pays, et que des mesures soient prises pour obtenir les informations officielles nécessaires pour guider le Sénat en l'occurrence. Ce sont les deux seuls points mentionnés dans le rapport. Le reste du rapport ne contient qu'un état de fait, exposant au Sénat ce que les pétitionnaires réclament. Les sénateurs trouveront dans ce rapport certaines importantes déclarations et, ce qui est capital, c'est la première fois qu'un si grand nombre de personnes demandent l'adoption d'une loi prohibitive des boissons enivrantes. Nous avons une faible population de quatre millions d'habitants et un demi-million de personnes ont signé cette pétition. Il estime que cela est très significatif de l'attitude de la population à cet égard et montre que la législature doit prendre des mesures. Il n'attache guère de poids à ceux qui s'objectent à cette pétition, car parmi les pétitionnaires on trouve des femmes et des enfants autant que des hommes, et il soutient que les femmes et les enfants sont ceux qui souffrent le plus de l'intempérance. Depuis l'adoption de son rapport, le comité a reçu d'autres pétitions de 147 municipalités. Il (M. Vidal) poursuit ensuite l'analyse de passages du rapport. Il déclare qu'il est temps que le Sénat ait en main les informations pertinentes pour prouver que les déclarations contenues dans les pétitions et dans le rapport sont exactes ou inexactes. On a soutenu que les trois quarts des délits commis dans ce pays sont dus à l'intempérance d'une façon ou d'une autre, et les statistiques certainement abondent, plus particulièrement en Grande-Bretagne, ce qui montre que c'est effectivement le cas là-bas. Lorsque la consommation d'alcool baisse, le taux de crimes baisse parallèlement. Ces déclarations montrent également que, si la population s'est accrue d'un et quelques pour cent, le crime a quadruplé — ce qui est vraiment alarmant. Étant donné que tout ce qu'il demande au Sénat c'est d'exiger qu'on lui fournisse ces renseignements, il estime que sa motion visant l'adoption du rapport et de l'adresse à Son Excellence n'aura pas d'opposition (*Bravo!*).